

Renégociation de divers contrats de prêts

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la stratégie de gestion de dette définie dans la délibération du 15 décembre 1997 et au terme de l'examen de l'encours de dette en fonction des conditions actuelles de marché, la Ville de Besançon envisage la renégociation de divers contrats de prêts si toutefois le refinancement permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

1) Actions sur l'encours de dette à taux fixe

Il reste dans l'encours de la Ville des emprunts au taux fixe supérieur à 7 % qui permettent une sortie moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire.

La conjoncture actuelle laisse espérer un refinancement qui absorberait les indemnités forfaitaires et permettrait de réduire les frais financiers sur ces prêts.

A - Renégociation des prêts n° 86024 - 93018 - 86025 - 93019

Situation des contrats

Budget Principal

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
86024	CLF	25/11/98	3 ans	Fixe	8,90 %	900 365,08	40 066,25
93018	BNP	30/09/98	4 ans	Fixe	7,35 %	11 003 691,24	404 385,65
TOTAL						11 904 056,32	444 451,90

Budget Eaux

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
86025	CLF	25/11/98	3 ans	Fixe	8,90 %	46 597,56	2 073,59
TOTAL						46 597,56	2 073,59

Budget Assainissement

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
93019	BNP	30/09/98	4 ans	Fixe	7,35 %	827 767,02	30 420,44
TOTAL						827 767,02	30 420,44

Un appel d'offres sera lancé pour le refinancement des contrats référencés ci-dessus.

B - Renégociation des prêts n° 93020 - 93021 - 93022 - 95014*Situation des contrats**Budget Principal*

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
93020	C. Epargne	25/12/98	10 ans	Fixe	7,00 %	6 670 460,42	233 466,11
95014	C. Agricole	31/10/98	12 ans	Fixe	7,20 %	2 184 439,65	39 319,91
TOTAL						8 854 900,07	272 786,02

Budget Eaux

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
93021	C. Epargne	25/12/98	10 ans	Fixe	7,00 %	4 125 660,53	144 398,12
TOTAL						4 125 660,53	144 398,12

Budget Assainissement

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
93022	C. Epargne	25/12/98	10 ans	Fixe	7 %	771 151,53	26 990,30
TOTAL						771 151,53	26 990,30

Un appel d'offres sera lancé pour le refinancement des contrats référencés ci-dessus.

C - Réaménagement des prêts n° 71345 - 71342 - 72378 - 72383

Pour ces contrats au taux fixe élevé, la Ville demandera au prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, leur réaménagement.

*Situation des contrats**Budget Eaux*

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
71345	CDC	25/11/98	3 ans	Fixe	7,25 %	86 333,74	3 129,60
TOTAL						86 333,74	3 129,60

Budget Assainissement

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
71342	CDC	25/11/98	3 ans	Fixe	7,25 %	69 066,65	2 503,67
72378	CDC	25/11/98	4 ans	Fixe	7,25 %	116 876,71	4 236,78
72383	CDC	25/11/98	4 ans	Fixe	7,25 %	301 931,81	10 945,03
TOTAL						487 875,17	17 685,48

2) Actions sur l'encours de dette A TAUX FLOTTANT

La rentabilité de l'encours à taux flottant peut être améliorée pour certains contrats par une diminution des marges bancaires et par l'introduction de possibilités d'arbitrage.

C'est pourquoi, la Ville envisage de rembourser par anticipation les contrats n° 93015 - 93007 et 94018 pour lesquels aucune indemnité de remboursement anticipé n'est due et un appel d'offres sera lancé pour leur refinancement.

Situation des contrats

Budget Principal

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé (estimée)
				Nature	Taux du contrat		
93015	BECEM	30/11/98	8 ans 9 m.	Révisable	Pibor + 0,20 %	12 679 260,41	sans
93007	C. Epargne	15/11/98	8 ans 6 m.	Révisable	Pib3M + 0,30 %	10 117 638,23	sans
94018	CLF	01/10/98	10 ans 9 m.	Révisable	Pib3M+ 0,20 %	9 788 334,85	sans
TOTAL						32 585 233,49	sans

Des rendus-compte seront faits au Conseil Municipal dès que la Commission d'appel d'offres aura statué sur les différents refinancements.

3) Opérations budgétaires

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation les contrats sus-indiqués et à réaliser les opérations budgétaires nécessaires.

A - Prêts n° 86024 - 93018 - 86025 - 93019

BUDGET PRINCIPAL (86024 - 93018)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	913.166.89146.20200	11 900 000	. Ouverture de crédits	913.166.89146.20200	11 900 000
. Virement de crédits (autof.)	du 913.1641.20200 au 913.1641.97146.20200	4 057			
		11 904 057			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 936.6611.20200 au 936.668.97146.20200	444 452			
		444 452			

BUDGET EAUX (86025)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	892.1643.89146.30700	46 500	. Ouverture de crédits	892.16XX.89146.30700	46 500
	du 892.1644.30700				
. Transfert de crédits (autof.)	au 892.1643.97146.30700	98			
		46 598			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipée (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 992.6611.30700	2 074			
	au 992.668.97146.30700				
		2 074			

BUDGET ASSAINISSEMENT (93019)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	893.1648.89146. 30800	827 500	. Ouverture de crédits	893.16XX.89146 .30800	827 500
. Transfert de crédits (autof.)	du 893.1681.30800 au 893.1648.97146. 30800	268			
		827 768			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipée (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 993.6611.30800 au 993.668.97146. 30800	30 421			
		30 421			

B - Prêts n° 93020 - 93021 - 93022 - 95014

BUDGET PRINCIPAL (93020 - 95014)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	913.166.89146.20200	6 954 000	. Ouverture de crédits	913.166.89146.20200	6 954 000
. Virement de crédits (autof.)	du 913.1641.90018.20200 au 913.1641.97146.20200	1 000 000			
		900 901			
. Transfert de crédits (autof.)	du 936.6611.90018.20200 au 913.1641.97146.20200				
		8 854 901			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipée (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 936.6611.20200 au 936.668.97146.20200	272 787			
		272 787			

Les taux d'intérêts extrêmement bas en 1998 permettent à la Ville de réaliser des économies par rapport au montant de frais financiers inscrit au budget primitif et d'autofinancer en totalité, pour le Budget Principal, les indemnités de remboursement anticipé et en partie pour les budgets annexes.

Par ailleurs, étant donné que nos besoins d'emprunts pour 1998 se situent en fin d'année, il ne sera pas nécessaire d'utiliser la provision permettant de faire face à des échéances pour contrats signés en cours d'exercice. De ce fait, la Ville utilisera une partie de cette provision pour se désendetter à hauteur de 1,9 MF sur le Budget Principal.

BUDGET EAUX (93021)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	892.1644.89146.30 700	4 125 000	. Ouverture de crédits	892.16XX.89146.30700	4 125 000
. Transfert de crédits (autof.)	du 892.1645.30700 au 892.1644.97146.30 700	461			
. Transfert de crédits (autof.)	du 892.1641.30700 au 892.1644.97146.30 700	200			
		4 125 661			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipée (estimée)					
. Transfert de crédits (autof.)	du 992.004.30700 au 992.668.97146. 30700	80 000			
. Transfert de crédits (autof.)	du 992.6721.30700 au 992.668.97146. 30700	40 000			
. Transfert de crédits (autof.)	du 992.6611.89107. 30700 au 992.668.97146. 30700	24 399			
		144 399			

BUDGET ASSAINISSEMENT (93022)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	893.1644.89146. 30800	771 000	. Ouverture de crédits	893.16XX.89146. 30800	771 000
. Transfert de crédits (autof.)	du 893.1644.30800 au 893.1644.97146. 30800	152			
		771 152			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipée (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 993.6611.30800 au 993.668.97146. 30800	26 991			
		26 991			

C - Prêts n° 71345 - 71342 - 72383 - 72378

BUDGET EAUX (71345)					
DEPENSES					
- Pour le versement de l'indemnité de réaménagement (estimée)					
. Virement de crédits (autof.)	du 992.6611.89107.30700 au 992.668.97146.30700				3 130
- Pour le versement de la commission d'intervention					
. Virement de crédits (autof.)	du 992.6611.89107.30700 au 992.668.97146.30700				non connue à ce jour

BUDGET ASSAINISSEMENT (71342 - 72383 - 72378)		
DEPENSES		
- Pour le versement de l'indemnité de réaménagement (estimée)		
. Virement de crédits (autof.)	du 993.6611.30800 au 993.668.97146.30800	17 686
- Pour le versement de la commission d'intervention		
. Virement de crédits (autof.)	du 993.6611.30800 au 993.668.97146.30800	non connue à ce jour

D - Prêts n° 93015 - 93007 - 94018

BUDGET PRINCIPAL (93015 - 93007 - 94018)					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital					
. Ouverture de crédits	913.166.89146. 20200	32 585 000	. Ouverture de crédits	913.166.89146. 20200	32 585 000
. Virement de crédits (autof.)	du 913.1641.20200 au 913.1641.97146. 20200	234			
		32 585 234			

«M. LE MAIRE : C'est tout un travail fait par notre service financier et qui est utile puisqu'il débouche sur des économies.

M. VUILLEMIN : Cela entre dans la politique de gestion active de dette que nous avons mise en place depuis un certain nombre d'années et périodiquement, au moins une fois par an, on vous en dresse le bilan. Cela permet à la Ville de réaliser des économies conséquentes, donc c'est une politique qu'il convient de poursuivre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998